

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

MARDI 14 DÉCEMBRE – SYNDICAT DES RIVIÈRES BRÉVENNE- TURDINE

Objet	Restauration de la continuité biologique sur deux ouvrages en travers du cours d'eau																																																																																															
Date	Mardi 14 décembre 2010																																																																																															
Lieu	Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (69)																																																																																															
Organisme	Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (69)																																																																																															
Renseignements	Mickaël BARBE - Technicien de rivière																																																																																															
Personnes présentes	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Structure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>CACHOT</td> <td>Betty</td> <td>SYRIBT</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>CAMPOY</td> <td>Aurélie</td> <td rowspan="7">Syndicat Drac/Romanche</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>OBRY</td> <td>Dorian</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>VINCENT</td> <td>Emilie</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>BALME</td> <td>Maud</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>BRUGGEMAN</td> <td>Jessica</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>SIBIEUDE</td> <td>Christophe</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>FREQUELIN</td> <td>Cyril</td> <td>SIVU Lange Oignin</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>GRUFFAZ</td> <td>Frédéric</td> <td>Eau & Territoire</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>CHARBONNIER</td> <td>Laurent</td> <td>Syndicat Mixte Izeran</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>MARGOTAT</td> <td>Frédéric</td> <td>Syndicat Mixte du Garon</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>BATAILLE</td> <td>François</td> <td>Syndicat mixte Bassin de la Bourbe</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>GLENAT</td> <td>Yvan</td> <td rowspan="3">Union des Associations Syndicales</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>GIBRAT</td> <td>Lionel</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>LACROIX</td> <td>Yvan</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>VOISIN</td> <td>Nicolas</td> <td>Syndicat Mixte Albarine</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>RICOL</td> <td>Dominique</td> <td>AUXIME / D-RICOL</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>ROGGEMAN</td> <td>Audrey</td> <td>FRAPNA Région</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>JULIEN</td> <td>Daniel</td> <td>DREAL Rhône Alpes</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>DENEUVILLE</td> <td>Thibault</td> <td>DREAL Rhône Alpes</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>PERRIN</td> <td>Vincent</td> <td>Eyrieux Clair</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>RENOUARD</td> <td>Chloé</td> <td>Association Rivière Rhône Alpes</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>LEHMANN</td> <td>Pierre</td> <td>SAGYRC</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>DENIS-BISIAUX</td> <td>Hélène</td> <td>Région Rhône Alpes</td> </tr> </tbody> </table>				Nom	Prénom	Structure	1	CACHOT	Betty	SYRIBT	2	CAMPOY	Aurélie	Syndicat Drac/Romanche	3	OBRY	Dorian	4	VINCENT	Emilie	5	BALME	Maud	6	BRUGGEMAN	Jessica	7	SIBIEUDE	Christophe	8	FREQUELIN	Cyril	SIVU Lange Oignin	9	GRUFFAZ	Frédéric	Eau & Territoire	10	CHARBONNIER	Laurent	Syndicat Mixte Izeran	11	MARGOTAT	Frédéric	Syndicat Mixte du Garon	12	BATAILLE	François	Syndicat mixte Bassin de la Bourbe	13	GLENAT	Yvan	Union des Associations Syndicales	14	GIBRAT	Lionel	15	LACROIX	Yvan	16	VOISIN	Nicolas	Syndicat Mixte Albarine	17	RICOL	Dominique	AUXIME / D-RICOL	18	ROGGEMAN	Audrey	FRAPNA Région	19	JULIEN	Daniel	DREAL Rhône Alpes	20	DENEUVILLE	Thibault	DREAL Rhône Alpes	21	PERRIN	Vincent	Eyrieux Clair	22	RENOUARD	Chloé	Association Rivière Rhône Alpes	23	LEHMANN	Pierre	SAGYRC	24	DENIS-BISIAUX	Hélène	Région Rhône Alpes
	Nom	Prénom	Structure																																																																																													
1	CACHOT	Betty	SYRIBT																																																																																													
2	CAMPOY	Aurélie	Syndicat Drac/Romanche																																																																																													
3	OBRY	Dorian																																																																																														
4	VINCENT	Emilie																																																																																														
5	BALME	Maud																																																																																														
6	BRUGGEMAN	Jessica																																																																																														
7	SIBIEUDE	Christophe																																																																																														
8	FREQUELIN	Cyril		SIVU Lange Oignin																																																																																												
9	GRUFFAZ	Frédéric	Eau & Territoire																																																																																													
10	CHARBONNIER	Laurent	Syndicat Mixte Izeran																																																																																													
11	MARGOTAT	Frédéric	Syndicat Mixte du Garon																																																																																													
12	BATAILLE	François	Syndicat mixte Bassin de la Bourbe																																																																																													
13	GLENAT	Yvan	Union des Associations Syndicales																																																																																													
14	GIBRAT	Lionel																																																																																														
15	LACROIX	Yvan																																																																																														
16	VOISIN	Nicolas	Syndicat Mixte Albarine																																																																																													
17	RICOL	Dominique	AUXIME / D-RICOL																																																																																													
18	ROGGEMAN	Audrey	FRAPNA Région																																																																																													
19	JULIEN	Daniel	DREAL Rhône Alpes																																																																																													
20	DENEUVILLE	Thibault	DREAL Rhône Alpes																																																																																													
21	PERRIN	Vincent	Eyrieux Clair																																																																																													
22	RENOUARD	Chloé	Association Rivière Rhône Alpes																																																																																													
23	LEHMANN	Pierre	SAGYRC																																																																																													
24	DENIS-BISIAUX	Hélène	Région Rhône Alpes																																																																																													



Le bassin versant Brévenne-Turdine, d'une superficie de 440 km² et d'un linéaire de cours d'eau de 160 km est composé de 46 communes. Il est confronté à plusieurs problématiques : médiocre qualité des eaux superficielles, dynamique sédimentaire faible et perturbée par l'artificialisation des milieux, crues violentes, dégradation physique des cours d'eau, étiages, peuplements piscicoles dégradés...

A travers le volet B1 du contrat de rivière « Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains », le syndicat souhaite restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) du bassin versant.

- **Action B1-1-1 : Rétablissement de la circulation piscicole entre le Trésoncle et le Glavaroux : Site de la Perrolière**

Ce projet a consisté à rendre franchissable un seuil par la création d'une rivière de contournement. Un chenal avait été creusé lors d'une précédente crue mais il restait infranchissable. Le départ du chenal a donc servi de base à la rivière de contournement.

Quelques jours après la mise en eau de l'ouvrage, la rivière de contournement a cédé. Le seuil de calage des débits d'entrée dans le système semble avoir été implanté trop bas par rapport à la crête du seuil existant. Ainsi, les débits entrants et les contraintes hydrauliques associées sont devenus trop importants pour les techniques de stabilisations dimensionnées. Une rehausse du seuil d'entrée ainsi qu'une reprise des dégâts devrait permettre de restaurer le fonctionnement de cet ouvrage dès le début d'année 2011.

Ce projet a coûté au total 115 000 euros HT (80 % de subvention de l'Agence de l'Eau RM&C et 10 000 euros TTC de la Fédération de pêche du Rhône). Le SYRIBT a assuré la conception et la maîtrise d'œuvre du projet et a fait appel à PERRET SARL ainsi qu'aux bridages vertes du département du Rhône pour la réalisation.

- **Action B1-1-1 : Rétablissement de la circulation piscicole entre le Trésoncle et le Glavaroux : Site de la Rochette**

Ce projet a eu pour objectif de rétablir la continuité sédimentaire et piscicole du cours d'eau. Le site se trouve à proximité d'une voie ferrée et les terrains appartiennent à des propriétaires privés.

A l'origine, les berges étaient encadrées par un mur envahi par la renouée et un seuil d'1,80 mètre barrait le cours d'eau. Les berges ont donc été retalutées et aménagées avec des techniques végétales. Les talus contaminés par la renouée du japon ont été déblayés jusqu'à des profils 3H/1V, puis végétalisés en essences arbustives et arborescentes adaptées.

Le chantier a été mis à sec par batardeau et déviation. Le mur de protection du talus de la voie ferrée n'a pas pu être détruit mais les fondations ont été reprises. Une des rives reste donc emmurée. Pour stabiliser l'ancien emplacement du seuil, une rampe sous-fluviale de 80 m² de blocs a été créée.

Grâce à ces aménagements, le syndicat a requalifié les lits mineurs et moyens de la Brévenne. Une négociation avec le propriétaire riverain a débouché sur une cession de l'ancienne emprise de la renouée du japon pour réaliser des plantations.

L'impact de ce projet apparaît comme positif au regard de l'évolution des fasciés d'écoulement et des gammes granulométriques présentes. Les communautés





piscicoles notamment salmonidés n'ont pas subi d'évolution notable en terme de biomasse. Toutefois, la répartition des individus semble indiquer une meilleure occupation du linéaire suite à l'aménagement, l'ancien remous hydraulique étant redevenu attractif en terme d'habitat.

Le projet a coûté au total 80 000 euros HT (80 % de subventions de l'Agence de l'Eau RM&C, 16 000 euros TTC de la Fédération de pêche du Rhône et 3 % du SYRIBT). Comme pour le précédent projet, le SYRIBT a assuré la conception et la maîtrise d'œuvre et a fait appel à PERRET SARL ainsi qu'aux bridages vertes du département du Rhône.

- **Action B1-1-9 : Arasement de merlons en bordure de terres agricoles**

A la base, le cours d'eau était un long canal bordé de peupliers avec des merlons au niveau des berges. L'objectif du projet était d'araser les merlons et revégétaliser les berges de manière à restaurer des champs d'expansion des crues moyennes.

Les merlons de curage ont été réinjectés à la pelle mécanique : 850 m³ de sédiments exportés et 250 m³ réinjectés sous forme de banquettes alternes submersibles au module. Le dimensionnement des banquettes (alternance, emprise sur le lit mineur) a été réalisé à l'aide du « guide de restauration hydromorphologique » proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. *A posteriori*, il apparaît qu'un dimensionnement plus ambitieux (rehausse et élargissement des banquettes) aurait pu être effectué.

Le site était envahi de renouée. 2 500 plants ont été achetés et plantés dans le but de revégétaliser les berges. Six à sept fauches annuelles permettent de limiter la concurrence de cette plante invasive sur les individus plantés. Les essences installées correspondent (abondance dominance) à des relevés effectués sur des ripisylves du bassin peu modifiées. Afin d'éviter une replantation en peuplier par les propriétaires, le Syndicat de Rivières a proposé une implantation de feuillus précieux (Erable, Frêne, Noyer Noirs) en baliveaux de 2,5 mètres à des densités d'exploitation finale (1 individu tous les 7 mètres). La fourniture des plants a été prise en charge par les riverains et l'implantation par le SYRIBT.

Une relation de confiance s'est instaurée avec les riverains car ils ont été beaucoup concertés sur ce projet. Ils ont de ce fait accepté facilement de céder le bord de leur terrain au syndicat.

Le projet a coûté au total 38 000 euros HT (30 % de subventions de l'Agence de l'Eau RM&C, 50 % de subventions de la Région Rhône-Alpes et 20 % du SYRIBT). Le SYRIBT a assuré la conception et la maîtrise d'œuvre et a fait appel à PERRET SARL ainsi qu'aux bridages vertes du département du Rhône.

Contacts :

Mickaël BARBE, Technicien de rivière
Syndicat de Rivières Brévenne Turdine
Tél : 04 37 49 70 87
Mél : m.barbe@cc-pays-arbresle.fr